

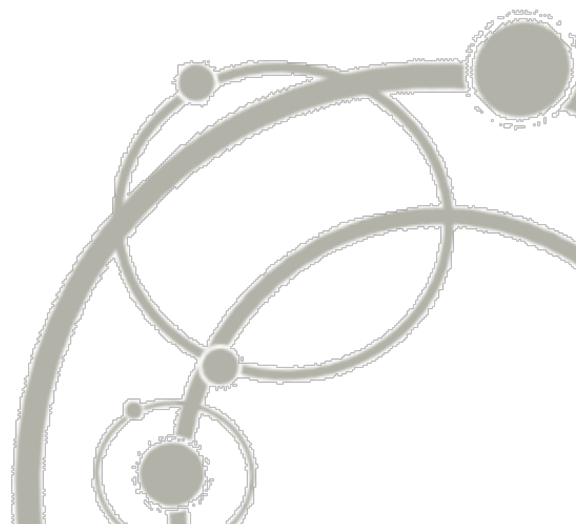
LIVRET DES LAURÉATS DU CONCOURS EXTERNE 2020 2nd degré

Master 2 MEEF et parcours adaptés

Année de validation du concours
et obtention de la certification
2020-2021

ISFEC AFAREC IDF - SAINTE GENEVIÈVE

Institut Supérieur de Formation des diocèses d'Ile-de-France
39 rue Notre-Dame des Champs – 75006 PARIS
Tel: 01 44 39 45 90 – Site: www.isfecafarec.net



ISFEC AFAREC IDF - SAINTE GENEVIÈVE

SECTEUR FORMATION INITIALE ENTRÉE DANS LE MÉTIER PAR LES CONCOURS EXTERNES	SECTEUR FORMATION INITIALE ENTRÉE DANS LE MÉTIER PAR L'EMPLOI	SECTEUR FORMATION CONTINUE
<ul style="list-style-type: none"> ● Master MEEF 1^{ère} année 2nd degré (Anglais, Espagnol, Histoire- Géographie, Lettres, Mathématiques, SVT) ● Master MEEF 2^{ème} année 1^{er} degré ● Parcours de formation des professeurs des écoles stagiaires ● Master MEEF 2^{ème} année 2nd degré ● Parcours de formation des professeurs stagiaires en collège / lycée 	<ul style="list-style-type: none"> ● Suppléants 1^{er} degré et 2nd degrés ● Offre de formation à la préparation concours internes en lien avec Formiris ● Parcours de formation des professeurs des écoles stagiaires issus des concours internes 1^{er} degré ● Parcours de formation des lauréats de CAER 	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation en intra et inter établissements 1^{er} et 2nd degrés ● FICE - Formation des chefs d'établissement du 1^{er} degré ● Formation des personnels de droit privé (personnel OGEC) : ASEM, AVS, autres personnels ● Conseil en formation, évolution professionnelle, VAE ● Formation des T2, néotitulaires en poste pour la seconde année ● Formation des tuteurs et Formation des Enseignants associés à la formation 1^{er} et 2nd degrés (EAF)

AUTRES MISSIONS :

- **Module de formation** au projet de l'Enseignement catholique ;
- **Tuteurs** : constitution d'un vivier de tuteurs et régulation de leur désignation

FORMATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES CAFÉPIENS

SOMMAIRE

[PRÉSENTATION DE L'ISFEC AFAREC IdF](#)

[LE STATUT DU PROFESSEUR STAGIAIRE](#)

[LA FORMATION](#)

- *Dans l'Enseignement catholique*

[LE DISPOSITIF DE FORMATION](#)

- *Dans une logique de compétences professionnelles*
- *Un parcours de professionnalisation : six axes de formation*
- *Les parcours de formation*
- *Les modalités d'évaluation en fonction des différents parcours*
- *Le rôle des responsables de formation et du formateur référent à l'ISFEC AFAREC IdF*
- *Le rôle du tuteur en établissement (tuteur académique)*
- *Le rôle du chef d'établissement*
- *Rencontre institutionnelle avec les directions diocésaines*

ANNEXES

- [Annexe 1](#) *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1^{er} juillet 2013)*
- [Annexe 2](#) *Master MEEF 2nd degré - Professeurs des lycées et collèges - semestres 3 et 4*
- [Annexe 3](#) *Référentiel de formation*
- [Annexe 4](#) *Les visites conseil effectuées par l'ISFEC AFAREC IdF*
- [Annexe 5](#) *Grille d'évaluation des professeurs stagiaires – Fiche 11 BO n°13 26 mars 2015*

[Centre de documentation de l'ISFEC AFAREC IdF](#)

[Informations pratiques](#)

[Lieux de formation](#)

Ce premier document a pour visées de présenter les informations générales de l'année de formation des lauréats du CAFEP : cadre général de la formation, documents de référence, informations.

Au cours de l'année, les professeurs stagiaires auront accès à leur planning individuel de formation par le biais du portail web YPAREO Ce livret est à destination des professeurs stagiaires, des chefs d'établissement, des tuteurs, des partenaires institutionnels.



Madame, Monsieur,

Cher professeur stagiaire,

Avec l'ensemble de l'équipe de l'Institut et les formateurs qui vous accompagneront, nous sommes heureux de partager avec vous cette année fondatrice. Fondatrice de l'ancrage à ce métier de la relation et d'éducation qu'est l'enseignement et fondatrice de votre relation institutionnelle et professionnelle à notre Institut au service de votre parcours.

Nous mesurons la responsabilité qui nous est confiée par l'Enseignement catholique d'Ile de France et les trois rectorats des académies de Créteil, Paris et Versailles : vous accompagner vers la validation du concours d'enseignement dont vous êtes lauréat en vous permettant d'approfondir le sens et la pratique de ce métier et en vous aidant à fortifier le caractère unique de votre engagement auprès des enfants et des jeunes que vous allez rejoindre.

Au titre de sa responsabilité de Ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer s'adresse dans sa lettre du 6 juillet 2017 aux enseignants dans les termes suivants : « *Ma première volonté est de vous exprimer mon respect et ma considération. Vous exercez la mission la plus noble qui soit, celle qui consiste à élever chaque enfant au meilleur de lui-même* ».

Pour l'Enseignement catholique qui nous missionne, l'article 6 du statut de 2013 précise :

« *L'école est un lieu privilégié d'éducation au service de la formation intégrale de la personne humaine lorsqu'elle forme « des personnalités autonomes et responsables, capables de choix libres et conformes à la conscience ». Dans ce but, elle « développe les facultés intellectuelles, exerce le jugement, introduit au patrimoine culturel hérité des générations passées, promeut le sens des valeurs et prépare à la vie professionnelle* » ».

Enseigner est un métier qui s'apprend tout au long de la carrière, c'est un chemin de croissance personnelle et professionnelle. Cette année de formation initiale que nous allons partager ensemble est une pierre à l'édifice. Elle va se dérouler dans un contexte inédit. Depuis le printemps 2020, avec les conséquences de la crise sanitaire, l'école et les familles sont amenés à inventer des manières nouvelles pour assurer leur responsabilité d'éducation. La formation connaît aussi des transformations. Nous allons en vivre ensemble. Nous formons des vœux pour que ce soit l'occasion d'approfondir la question du sens de l'existence, du sens des apprentissages individuels et collectifs et de nous ré-interroger sur ce qui est essentiel à la croissance de chaque jeune.

C'est au cœur des communautés éducatives des établissements scolaires que vous allez vivre votre métier. Chaque établissement propose, par son projet, une réponse originale à la mission commune. C'est en partageant vos expériences et en travaillant en réseau que l'intelligence collective de la mission d'éducation rayonne et s'accomplit.

Il est toujours possible et passionnant d'éduquer, quel que soit le contexte. Cela commence par le regard porté sur chaque enfant, chaque jeune, en risquant l'inattendu de la personne.

Avec notre confiance et notre soutien,

Marie-Anne Leduby, Directrice

CONTACTS

ISFEC AFAREC IdF		
39 rue Notre-Dame des Champs – 75006 Paris – Tel : 01 44 39 45 90 – Site : www.isfecafarec.net		
Directrice	LEDUBY Marie Anne	ma.leduby@isfec-idf.net
Adjoint de direction secteur concours externes	MESCHINO David	d.meschino@isfec-idf.net
Documentaliste	ZIPPER Thomas	t.zipper@isfec-idf.net

FORMATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES CAFÉPIENS		
Responsables du dispositif de la formation	LE MAREC Laurence WOJNOW Marie-Laure	l.lemarec@isfec-idf.net ml.wojnow@isfec-idf.net
Suivi professeurs stagiaires CRÉTEIL et PARIS	LE MAREC Laurence	l.lemarec@isfec-idf.net
Suivi professeurs stagiaires VERSAILLES	WOJNOW Marie-Laure	ml.wojnow@isfec-idf.net
Responsable administrative	LOPY Maty	m.lopy@isfec-idf.net

ÉQUIPE DES PILOTES DIDACTIQUES		
INTERLANGUE	WOJNOW Marie-Laure	ml.wojnow@isfec-idf.net
Histoire-Géographie	FONTENIT Nicolas	n.fontenit@isfec-idf.net
Lettres classiques, Lettres modernes	WATTEL Solveg	s.wattel@isfec-idf.net
Mathématiques	FLEURY Florence	f.fleury@isfec-idf.net
Sciences physiques et chimiques	DE TOURRIS Rodolphe	r.detourris@isfec-idf.net
Sciences de la Vie et de la Terre	MIRTIL Sylvie	s.mirtil@isfec-idf.net
PLP Différentes disciplines - Arts plastiques, Documentation, Économie - Gestion, Éducation musicale et chant choral (EMCC), Philosophie, Sciences économiques et sociales (SES), Disciplines CAPET	Responsables du dispositif de formation : LE MAREC Laurence WOJNOW Marie-Laure (Voir coordonnées ci-dessus)	

CONTACTS DES PARTENAIRES DE LA FORMATION

ISP-FE INSTITUT SUPÉRIEUR DE PÉDAGOGIE - FACULTÉ D'ÉDUCATION 3 rue de l'Abbaye - 75006 Paris

Doyen	MUTUALE Augustin	a.mutuale@icp.fr
Directrice du cycle	PARAYRE Séverine	s.parayre@icp.fr
Pilote des parcours PES et PLCS	PICARD Hélène	h.picard@icp.fr
Secrétariat	Marie-Krystelle VILMORE	masterisp.fe@icp.fr

DIRECTIONS DIOCESAINES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE D'ILE-DE-FRANCE (DDEC)

75 - Paris : 76 rue des Saints-Pères - 75007 Paris - www.ec75.org

77 - Seine et Marne : 2 rue Georges Lugol - BP1 - 77101 Meaux Cedex - www.ec77.org

78 - Yvelines : 15 rue du Maréchal Joffre - 78000 Versailles - <http://www.ddec78.fr>

91 - Essonne : 20 rue Rochebrune - 91220 Brétigny-Sur-Orge - <http://www.ddec91.org>

92 - Hauts de Seine : 1 avenue Charles de Gaulle - 92100 Boulogne - <http://www.ddec92.fr>

93 - Seine Saint-Denis : 7 rue Neuve - 93140 Bondy - <http://www.ddec93.com>

94 - Val de Marne : 2 rue Pasteur Vallery-Radot - 94000 Créteil - <http://www.enseignementcatholique94.org>

95 - Val d'Oise : 4 rue de Malleville - 95880 Enghien-les-Bains - <http://www.ddec95.fr>

SITE DES ACADÉMIES

Créteil : http://www.ac-creteil.fr/	Paris : http://www.ac-paris.fr/	Versailles : http://www.ac-versailles.fr/
--	--	---

INTERLOCUTEURS

ISFEC AFAREC IdF (Responsables, formateurs, référent) Formation, suivi, accompagnement	DIRECTION DIOCESAINE (DDEC) (Chargés de mission, secrétaires de CAE...) Affectation, suivi de carrière
CAFEPIENS	
RECTORAT et CORPS D'INSPECTION (Services de la Division Enseignement Privé, Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux IA, IPR) Employeur, suivi de carrière	ÉTABLISSEMENT D'AFFECTATION (CE, tuteur, équipe) Accompagnement, formation,

ISP FE / ICP
 (Master MEEF)

PRÉSENTATION DE L'ISFEC AFAREC IdF

L'Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique d'Ile-de-France (ISFEC AFAREC IdF) est missionné par la CRTF ¹ pour mettre en place la formation professionnelle des futurs enseignants de l'Enseignement catholique en Master 2 MEEF et en parcours adaptés.

Dans le cadre historique de la Congrégation des Filles du Cœur de Marie, la formation prépare ces futurs enseignants à prendre part à la mission des établissements catholiques d'enseignement, à travers la mise en œuvre des compétences professionnelles et la contribution originale de chacun à l'éveil du sens de la vie et de la dignité de toute personne humaine.

Les six principes fondateurs et fédérateurs de l'ISFEC AFAREC IdF ² :

La dimension éthique

« Avant d'être un citoyen, le stagiaire ou l'élève est avant tout une personne, c'est-à-dire un sujet autonome capable de dire "je" et c'est ce qui fonde sa dignité. Il n'est pas un moyen, un objet qui n'aurait qu'un prix : il est une valeur en soi ». En situation de formation ou d'enseignement, chacun doit être reconnu comme une "personne" bien que cette situation comporte une dissymétrie inévitable de statuts.

La prise en compte de la complexité

Prendre en compte la complexité de la formation, de l'enseignement et de l'apprentissage nécessite de privilégier une démarche heuristique, suscitant un processus d'acquisition qui se déroule à un rythme différent selon les individus. Garder trace de son parcours d'expériences au cours de l'année de formation illustre cette orientation.

L'autoformation

L'autoformation est un processus dynamique, une attention portée à la personne apprenante au sein d'un groupe, une vigilance à la mise en place d'une formation qui ne pourra se réaliser que par interaction avec l'autre, redonnant la place de la personne en formation.

La recherche et l'innovation

La pensée critique se manifeste par un esprit de libre examen qui n'accepte aucune affirmation sans s'interroger sur sa valeur. Elle implique l'analyse objective de n'importe quelle affirmation ou source afin d'en évaluer la précision, la validité ou la valeur.

L'accompagnement de la personne

Pour tout formateur et professionnel associé à la formation, accompagner un professeur stagiaire, c'est être le garant d'une construction humaine, personnelle et professionnelle. Exercer ce suivi participe de la croisée des regards au service de la formation des personnes et de l'inscription dans une dynamique innovante.

La compréhension des problèmes professionnels

La formation en alternance intégrative induit une réflexion sur l'activité réelle du métier d'enseignant. Une analyse de situations de travail réelles et de l'activité des enseignants mise en synergie avec des dispositifs, des processus et des instruments pédagogiques variés, permettent le développement de compétences professionnelles.

L'ISFEC AFAREC IdF s'inscrit dans un réseau régional de formation sur le pôle de professionnalisation, il veille à tisser et à développer des liens avec l'ensemble des institutions. Lieu de vie, il favorise des interactions par la diversité de ses publics et de ses intervenants (1^{er} et 2nd degrés, étudiants et professeurs stagiaires, tuteurs, enseignants, formateurs, universitaires...).

¹ Conseil Régional de Tutelle de la Formation

² Texte de référence de l'ISFEC IdF

LE STATUT DU PROFESSEUR STAGIAIRE

Les lauréats du CAFEP (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Enseignement du Privé)³, rétribués à taux plein, sont affectés à mi-temps en établissement⁴ et sont à mi-temps en formation.

Les lauréats du CAFEP rattachés au rectorat de Créteil et de Paris sont en formation à l'ISFEC AFAREC IdF les mardis et jeudis. Les lauréats du CAFEP rattachés au rectorat de Versailles sont en formation à l'ISFEC AFAREC IdF les mardis et vendredis.

L'année de formation poursuit quatre objectifs :

- Développer les compétences professionnelles nécessaires aux attendus actuels de la profession,
- Permettre à chaque lauréat de valider son concours et d'obtenir sa certification.
- Permettre aux lauréats d'obtenir un master MEEF, spécifique aux métiers de l'enseignement,
- Permettre l'entrée dans une démarche de formation professionnelle tout au long de la carrière

LE CONTRAT DU STAGIAIRE

Toute formation est une aventure pour le formé comme pour le formateur, un choc de cultures où se nouent bien d'autres choses qu'un simple transfert d'informations. C'est un « côte à côte » plutôt qu'un « face à face ». Etymologiquement, la formation est une « mise en forme » induisant des perceptions différentes de la démarche de formation : s'agit-il de « donner une forme » de faire rentrer dans un modèle préétabli, à l'extrême de « formater » ou s'agit-il de favoriser le développement, de permettre que chaque acteur trouve « sa » forme ? Les orientations de l'ISFEC AFAREC IdF déclinées ci-dessus se situent dans la seconde logique, ce qui suppose l'implication du formé dans l'action qui lui est proposée. C'est la condition pour qu'une formation devienne utile et réflexive.

Le contrat de travail

Le professeur stagiaire, contractuel de l'Etat, est rémunéré à temps plein par le rectorat, à l'échelon 1.

Son installation se fait en début d'année scolaire dans l'établissement d'accueil.

Son temps de travail se décompose en un mi-temps en établissement scolaire, **et un mi-temps de formation à l'ISFEC-IDF**. En conséquence, le professeur stagiaire doit attester de sa présence par la signature régulière de feuilles d'émargement : il faut comprendre cette obligation comme un acte administratif conditionnant la rémunération. **Toute absence doit être justifiée dans les 48 heures. Les absences injustifiées seront communiquées au rectorat de rattachement ce qui pourra entraîner une retenue sur salaire.**

Le stagiaire devra se référer au règlement interne de l'ISFEC-IDF disponible début septembre sur l'ENT.

Le contrat de formation

Le contrat de formation définit le cadre des obligations de présence du professeur stagiaire.

Il comprend : l'assiduité et la ponctualité aux différentes propositions de l'ISFEC AFAREC IdF ou de tout autre organisme de formation, nécessaires à l'efficacité et au bon déroulement de la formation, l'implication active dans le travail avec le tuteur et le travail personnel de réflexion sur les apports de la formation.

Le respect des obligations liées aux journées de formation

Pour les professeurs stagiaires affectés dans les rectorats de **Paris et Créteil**, les deux journées obligatoires de formation sont **les mardis et jeudis**. Pour les professeurs stagiaires affectés dans le rectorat de **Versailles**, les deux journées obligatoires de formation sont les mardis et vendredis. Les modalités de formation sont diverses : en présentiel à l'ISFEC, à distance, en co-travail avec le tuteur ou sur un lieu de stage, Le stagiaire ne peut donc prendre aucun engagement d'une autre nature sur ces deux journées.

³ Qui se décline en CAFEP-CAPES pour l'enseignement général, CAFEP-CAPET pour l'enseignement technique, CAFEP-CAPEPS pour l'éducation physique et sportive et CAFEP-CAPLP pour le lycée professionnel.

⁴ 9 heures en établissement, 10 heures pour les professeurs d'EPS et 18 heures pour les professeurs documentalistes

LA FORMATION

Les textes ministériels et ceux de l'Enseignement catholique orientent la formation initiale des enseignants stagiaires. Le dispositif proposé repose sur l'interaction entre la formation et l'accompagnement en institut, l'accompagnement par un tuteur en établissement, l'intégration dans une équipe et l'activité professionnelle.

La réussite aux épreuves académiques d'un concours de recrutement, fondées principalement sur des savoirs, ne garantit pas d'être immédiatement un professionnel de l'enseignement. La formation doit donc permettre une professionnalisation requérant un changement de posture intégrant notamment pleinement l'élève.

DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Le texte d'orientation intitulé « **Être professeur dans l'Enseignement catholique** »⁵, approuvé par le Comité national de l'Enseignement catholique le 6 juillet 2007, définit le rôle du professeur dans un établissement catholique d'enseignement et la manière dont les professeurs sont accueillis, formés et accompagnés. « Ce texte se veut donc d'abord un message de reconnaissance et de confiance envoyé par le Comité national de l'Enseignement catholique aux professeurs, premiers acteurs de la mission d'enseignement et d'éducation de l'école. »

Approfondir son positionnement de professeur stagiaire au sein de l'Enseignement catholique : Des temps de réflexion éthique, éducative et culturelle

Ce parcours est piloté par la conseil de direction et le Père Laurent Stalla Bourdillon, prêtre accompagnateur de L'ISFEC-AFAREC-IDF. Vous pouvez le rencontrer sur rendez-vous à l'Oratoire à l'entrée de l'escalier B.

Pour le contacter : lstalla@wanadoo.fr.

« La formation professionnelle de l'éducateur implique non seulement un vaste éventail de compétences culturelles, psychologiques et pédagogiques, caractérisées par l'autonomie, la capacité de faire des projets et de les évaluer, la créativité, l'ouverture à l'innovation, l'aptitude à la remise à jour, à la recherche et à l'expérimentation, mais elle exige aussi la capacité de faire la synthèse entre compétences professionnelles et motivations éducatives, avec une attention particulière à la disposition aux relations humaines demandées aujourd'hui par l'exercice toujours plus collégial du métier d'enseignant. »⁶

Dans cette optique, plusieurs temps seront proposés à l'ISFEC, rythmant l'année académique et liturgique, en continuité avec l'expérience de la Parole proposée par le Père Laurent Stalla Bourdillon en première année de master à l'ISFEC-AFAREC ou lors du module spécifique.

Ce parcours sera présenté lors de la première rencontre permettant aux professeurs stagiaires du 1^{er} et du 2nd degré de constituer des groupes d'échanges autour d'un animateur et de thématiques en lien avec les défis⁷ à relever dans l'école catholique (défi de la communauté scolaire, du dialogue, d'une société multi religieuse et multiculturelle, de la formation religieuse des jeunes...).

Ces groupes se réuniront quatre fois dans l'année et auront comme visées de permettre un dialogue entre professeurs stagiaires affectés dans des contextes variés de stage. La confrontation des réflexions et convictions de chacun, à partir de situations vécues, de documents ou de supports en lien avec la thématique de leur groupe, permettra à chaque professeur stagiaire d'enrichir son expérience, sa réflexion

⁵ Nous présentons ici les grandes lignes de ce texte que chaque stagiaire sera invité à s'approprier au cours de l'année de formation <http://www.enseignement-catholique.fr/ec/divers/17943-re-professeur-dans-lenseignement-catholique>

⁶ Congrégation pour l'éducation catholique, *Eduquer ensemble dans l'école catholique*, n°22, 2007

⁷ « L'éducation se trouve aujourd'hui dans un contexte de changements rapides. La génération même à laquelle elle s'adresse change rapidement ; chaque éducateur se retrouve donc continuellement devant des situations qui, comme l'a affirmé le pape François, posent de nouveaux défis qui sont parfois difficiles à comprendre ». Congrégation pour l'éducation catholique, *Eduquer aujourd'hui et demain. Une passion qui se renouvelle*, p.11, 2014

éthique, son positionnement d'enseignant au sein de l'enseignement catholique.
En lien avec les temps d'échanges dans les groupes, des temps de célébration seront proposés.

PLANNING DES TEMPS DE RÉFLEXION ÉTHIQUE, ÉDUCATIVE ET CULTURELLE	
CAPEP VERSAILLES	CAFEP PARIS CRETEIL
Mardi 13 octobre de 9 heures 30 à 12 heures 15	Jeudi 8 octobre de 9 heures 30 à 12 heures 15
Mardi 8 décembre de 9 heures 30 à 12 heures 15	Jeudi 3 décembre de 9 heures 30 à 12 heures 15
Mardi 9 mars de 9 heures 30 à 12 heures 15	Jeudi 18 mars de 9 heures 30 à 12 heures 15
Mardi 8 juin de 9 heures 30 à 12 heures 15	Jeudi 3 juin de 9 heures 30 à 12 heures 15

LE DISPOSITIF DE FORMATION

L'acquisition des savoirs à enseigner sont vérifiés par l'obtention du concours. Durant cette année de formation seront privilégiées des modalités qui articuleront les savoirs pour enseigner et les expériences vécues par les stagiaires. La programmation annuelle tient compte du besoin d'un soutien important en début d'année puis permet progressivement au stagiaire le développement d'une identité professionnelle autonome.

Le module de pré-rentrée le 26 et 27 août 2020 poursuit deux objectifs : proposer les apports nécessaires pour répondre à l'urgence de la prise en main du groupe d'élèves, de la prise de fonction, des premiers apprentissages et de l'insertion dans l'établissement.

DANS UNE LOGIQUE DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation⁹

« Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à :

- 1. Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs** communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres.
- 2. Reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice.
- 3. Identifier les compétences professionnelles attendues.** Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue. ». Sont ainsi définies ;
 - des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14)
 - des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4) ;
 - des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8). »

UN PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION : SIX AXES DE FORMATION¹⁰ :

- AXE 1 :** Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction
- AXE 2 :** Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement
- AXE 3 :** Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique
- AXE 4 :** Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses
- AXE 5 :** Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la

⁸ Voir annexes 7 et 8

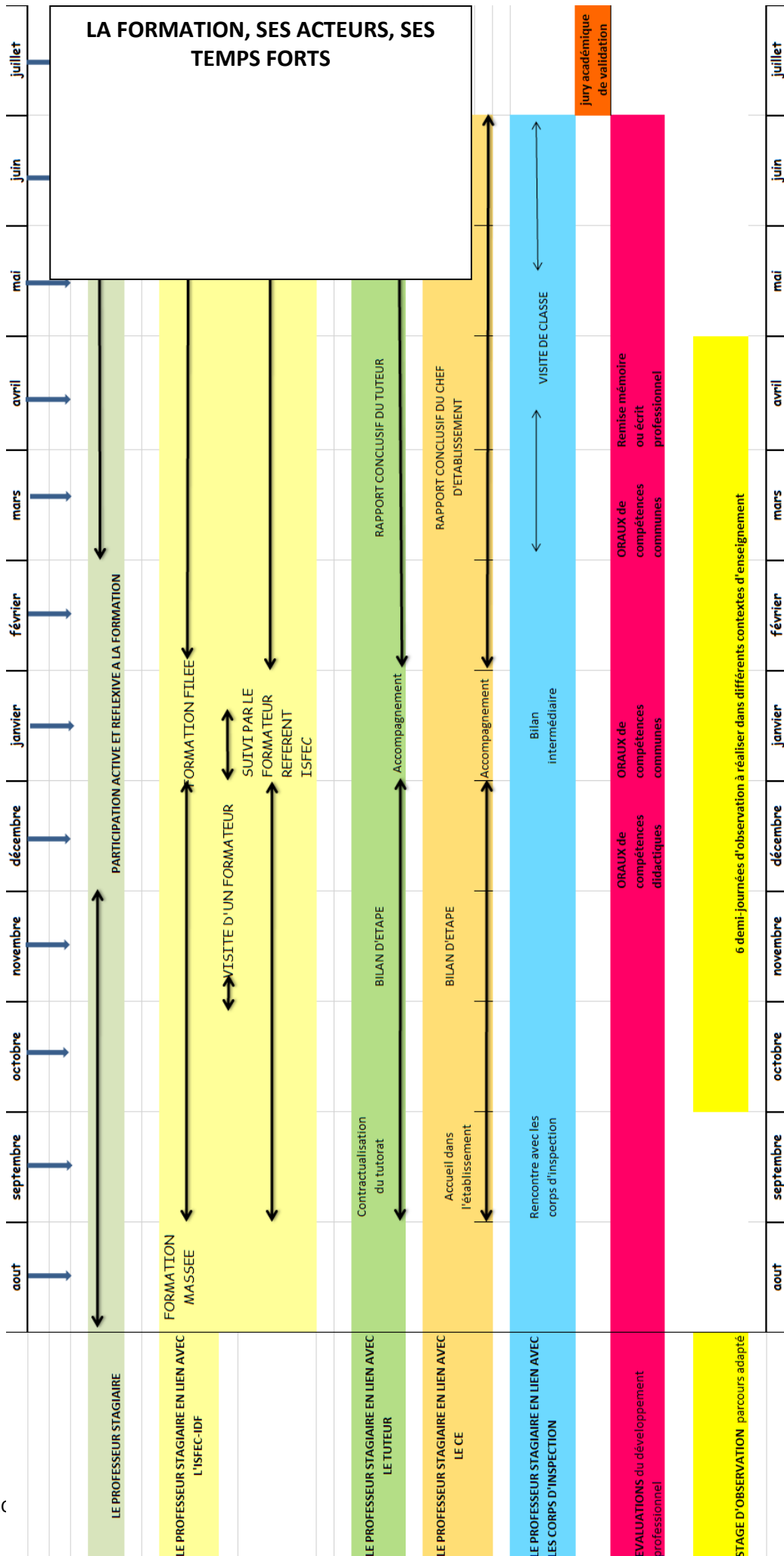
⁹ Arrêté du 1^{er} juillet 2013 - B.O. n°30 du 25 juillet 2013 – Voir Annexe 1 – http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

¹⁰ B.O. n°13 du 26 mars 2015 (repris dans l'annexe 3)

communication

AXE 6 : Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.

Les situations professionnelles vécues par les stagiaires pourront être rattachées plus particulièrement à l'un des axes de formation et devenir objet de travail avec les formateurs, les tuteurs ou les chefs d'établissement.



LES PARCOURS DE FORMATION

□ DANS LE CADRE DU MASTER MEEF

La formation des nouveaux enseignants s'effectue dans le cadre du MEEF¹¹ (Master Enseignement Education et Formation) en lien avec l'Institut Supérieur de Pédagogie (ISP), Faculté d'éducation (Institut Catholique de Paris). Les EC (éléments constitutifs) du master permettent de développer les différents thèmes afférents à la professionnalisation :

□ DANS LE CADRE D'UN PARCOURS ADAPTÉ

Pour les professeurs stagiaires ne relevant pas du cadre de formation du M2 MEEF, un parcours adapté est mis en place. Il permettra de développer les mêmes compétences professionnelles que le master MEEF en abordant les mêmes thèmes que ceux des EC du master.

Type de parcours	M2 MEEF	Adapté
Public concerné	Professeurs stagiaires titulaires d'un M1 ou titulaires d'un M2 autre et souhaitant valider un M2 MEEF	Professeurs stagiaires ayant déjà un M2 ou n'ayant pas obligation d'intégrer un M2 MEEF
Mémoire de recherche en lien avec les pratiques professionnelles	Oui	Non
Cours de méthodologie, séminaires de recherche	Oui	Non
Ecrit professionnel	Non	Oui
Stage d'observation (6 demi-journées)	Non	Oui
Ateliers de préparation à l'écrit professionnel	Non	Oui
Cours obligatoires	Tous	Tous sauf le cours « entrée dans la recherche » et les séminaires de

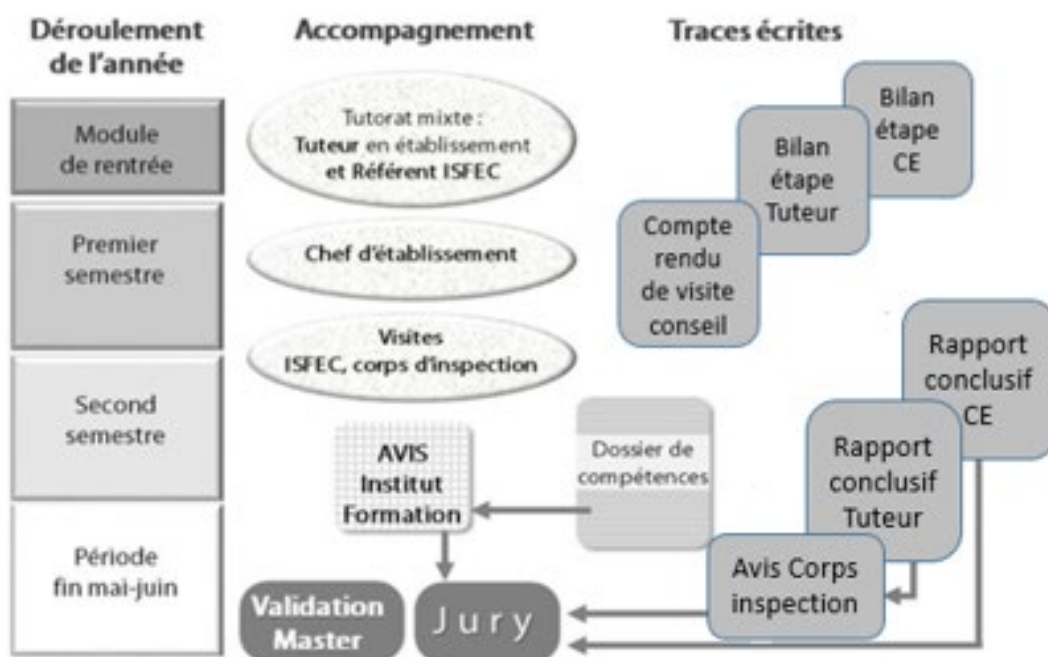
¹¹ Annexe 2

en fonction du parcours		recherche.
-------------------------	--	------------

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION EN FONCTION DES DIFFÉRENTS PARCOURS

Type de parcours	M2 MEEF	Adapté
SEMESTRE 4		
UE 55 : Culture humaniste et fondements anthropologiques de l'acte éducatif 2		
EC 55A : Fait religieux et laïcité	Evaluation chiffrée Une note suite au rendu d'un travail	Dispensés
EC 55B : Culture et langage numérique dans les apprentissages	Evaluation chiffrée Une note suite au rendu d'un travail collectif	Evaluation chiffrée une note suite au rendu d'un travail collectif
UE 56 : Formation à la recherche par la recherche		
EC 56A : Mémoire et soutenance	Evaluation chiffrée Oral de soutenance	Dispensés
EC 56B : Séminaires de recherche	Evaluation chiffrée Une note par le responsable du séminaire de recherche	Dispensés
UE 57 : Analyse de situations		
EC 57A : Relecture des expériences professionnelles / relecture des pratiques de stage	Evaluation chiffrée Oraux de compétences	Evaluation par appréciation Oraux de compétences
UE 65 : Parcours de professionnalisation		

EC 65A : Didactiques et situations d'apprentissage	Evaluation chiffrée Oraux de compétences	Evaluation par appréciation Oraux de compétences
EC 65B : Projets interdisciplinaires	Evaluation chiffrée Oraux de compétences	Evaluation par appréciation Oraux de compétences



Les modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants sont régies par les textes repris dans le B.O. n° 13 du 26 mars 2015.

LE RÔLE DES RESPONSABLES DE FORMATION ET DU FORMATEUR RÉFÉRENT ISFEC (TUTEUR UNIVERSITAIRE) A L'ISFEC AFAREC IDF

Deux **responsables ISFEC AFAREC IdF** assurent la coordination du dispositif de formation : Laurence Le Marec pour les stagiaires en poste dans les académies de Créteil et Paris, Marie-Laure Wojnow pour ceux de l'académie de Versailles.

Par ailleurs, chaque stagiaire sera accompagné par un **formateur référent** qui assure une fonction de suivi et d'aide à la mise en cohérence du dispositif de formation. Il est garant des orientations de l'ISFEC. Ces formateurs référents permettent en particulier de situer les besoins d'un **accompagnement renforcé** en fin de premier trimestre, en s'appuyant sur les bilans intermédiaires du chef d'établissement et du tuteur demandés par l'ISFEC. Les aides à apporter au stagiaire seront alors définies (visite par un formateur, entretien formateur/stagiaire/tuteur, renforcement du temps d'observation du stagiaire dans la classe du tuteur, renforcement des visites du tuteur, proposition d'ateliers supplémentaires).

Le formateur référent accompagne un groupe composé d'une quinzaine de professeurs stagiaires au cours des temps de travail organisés dix fois dans l'année dans le domaine des compétences communes. Il s'informe de la manière dont s'instaure le tutorat, l'intégration dans l'établissement, la mise en place des entretiens avec le chef d'établissement. Il participe à la validation des dossiers de compétences. A distance ou en présentiel, il peut aider à trouver des solutions aux problèmes rencontrés, orientant vers des personnes ressources ou des références utiles, en fonction des demandes. Il est en lien étroit tout au long de l'année avec les responsables du dispositif de formation.

Le pilote didactique coordonne la formation propre à chaque discipline – voir la liste dans les contacts en premières pages du livret.

La visite conseil¹²

Effectuée par un formateur mandaté par l'ISFEC AFAREC Idf, elle permettra au professeur stagiaire d'obtenir un éclairage complémentaire sur sa pratique et de bénéficier d'un temps d'échange de formation personnalisé qui complètera le travail avec le tuteur. Les points saillants de l'échange seront repris dans un compte rendu écrit du visiteur formateur qui participera à l'évaluation formative de la professionnalisation.

LE RÔLE DU TUTEUR EN ÉTABLISSEMENT (tuteur académique)

L'accompagnement est assuré par des personnels d'enseignement, proposés par l'Enseignement catholique et agréés par les corps d'inspection. Ils sont nommés dans le même établissement ou non que le stagiaire. Cet accompagnement constitue une part importante de la formation, sous la forme de rencontres régulières et de visites mutuelles. Le tuteur, en lien avec son expérience, accompagne le développement des compétences professionnelles du stagiaire en prenant en compte son profil et son parcours antérieur (suppléances ou non, stages...). Pour autant, il n'y a pas de parité totale entre le stagiaire et le tuteur. Ce dernier est le garant du cadre des rencontres, entretiens, visites mutuelles. Ses interventions porteront sur des objets de travail définis avec le stagiaire plutôt que sur la personne.

Des temps de travail réguliers ainsi que des visites mutuelles régulières doivent être organisés et planifiés en concertation de septembre à juin. Les visites mutuelles sont d'autant plus profitables qu'elles sont fréquentes et précédées d'une présentation des objectifs du cours et des démarches pédagogiques envisagées ; d'un travail de définition des situations observées ; de la définition d'un objet d'observation ; puis suivies d'un entretien permettant une analyse et une proposition d'objectifs et de moyens afin de développer la pratique professionnelle. L'ensemble de ce travail avec le tuteur doit représenter un volume moyen de deux heures par semaine, cela n'excluant pas une pratique modulable en fonction des besoins du stagiaire.

LE RÔLE DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

L'établissement d'accueil du stagiaire n'est pas l'institut de formation et n'a pas vocation à le remplacer mais il doit être pensé comme un lieu qui suscite des apprentissages. Les professeurs stagiaires soulignent comment, au-delà du seul tuteur, la présence d'une équipe peut, dès la rentrée, les soutenir et les associer à un travail régulier puis les inciter à progresser tout au long de l'année. Leur bilan de l'année révèle également le rôle capital du chef d'établissement qui, lorsqu'il est bien informé de leur cursus, sait les accueillir, veille à les éclairer sur leurs différentes missions mais aussi sur les exigences liées au passage vers une identité professionnelle. Ce partage de responsabilité engage l'ISFEC AFAREC IdF dans un accompagnement des tuteurs et une communication régulière avec les chefs d'établissement. Le chef d'établissement peut, en particulier, étudier la manière dont, au sein même de son établissement, le stagiaire peut aller observer d'autres enseignants. **Observer d'autres classes**, même sur un temps bref (une demi-heure, une heure) est bénéfique au professeur stagiaire. Cela peut être dans la (les) classe(s) du tuteur ou dans d'autres classes. Le cas échéant, le chef d'établissement pourra également solliciter les enseignants expérimentés, les professeurs principaux, les professeurs documentalistes, les cadres éducatifs qui jouent un rôle constructif dans la formation des débutants.

¹² Voir annexe 4
ISFEC AFAREC IdF

RENCONTRE INSTITUTIONNELLE AVEC LES DIRECTIONS DIOCÉSAINES

Une rencontre institutionnelle aura lieu dans le courant du premier semestre avec les représentants du diocèse de rattachement lieu d’ancrage de la vie professionnelle (directeur diocésain, chargé de mission).

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION¹³

(Arrêté du 1^{er} juillet 2013)

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à :

1. **Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs** communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres.
2. **Reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation** dans leur contexte d'exercice.
3. **Identifier les compétences professionnelles attendues** celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14) ;
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4) ;
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8)¹⁴.

COMPÉTENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS ET PERSONNELS D'ÉDUCATION

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

¹³ http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

¹⁴ Ne sont pas reproduites dans ce document

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

Eviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative :

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

Réfléchir sur sa pratique— seul et entre pairs — et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune :

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école :

- Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire ;
- Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En particulier, au collège :

- Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique :

- Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école :

- Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école ;
- Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

En particulier, au lycée professionnel :

- Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école :

- Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage ;
- Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

En particulier, au lycée :

- Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur ;
- Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel :

- Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques ;
- Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plates-formes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.

Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école :

- À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires
- Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage) ;
- Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages ;
- Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux ;
- Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.
- En particulier, au lycée professionnel
- Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves ;
- Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevé ;
- Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.

Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES AUX PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

Les professeurs documentalistes exercent leur activité dans l'établissement scolaire au sein d'une équipe pédagogique et éducative dont ils sont membres à part entière. Ils ont la responsabilité du centre de documentation et d'information, lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information. Ils contribuent à la formation de tous les élèves en matière d'éducation aux médias et à l'information.

Outre les compétences qu'ils partagent avec l'ensemble des professeurs, telles qu'elles sont énoncées ci-dessus, ils maîtrisent les compétences spécifiques-ci-dessous.

Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

Les professeurs documentalistes apportent les aides nécessaires aux élèves et aux professeurs, notamment pour que les apprentissages et l'enseignement prennent en compte l'éducation aux médias et à l'information. Ils interviennent directement auprès des élèves dans les formations et les activités pédagogiques de leur propre initiative ou selon les besoins exprimés par les professeurs de discipline.

D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

Connaître les principaux éléments des théories de l'information et de la communication.

Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques ; connaître le droit de l'information ainsi que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée.

Connaître les principaux concepts et analyses en sociologie des médias et de la culture.

Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs.

Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information.

Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.

Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition

En relation avec les autres membres de la communauté éducative et dans le cadre du projet d'établissement, les professeurs documentalistes proposent une politique documentaire au chef d'établissement et participent à sa mise en œuvre dans l'établissement et dans son environnement numérique. Cette politique a pour objectif principal de permettre à tous les élèves d'accéder aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation.

D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir

Maîtriser les connaissances et les compétences bibliothéconomiques : gestion d'une organisation documentaire et d'un système d'information, fonctionnement de bibliothèques publiques ou centres de documentation, politique d'acquisition, veille stratégique, accueil et accompagnement des publics, animation et formation, politique de lecture, évaluation.

Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles.

D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

Organiser et gérer le centre de documentation et d'information en veillant à la diversité des ressources et des outils mis à disposition des élèves et en s'appuyant sur la situation particulière de chaque établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel).

Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail (espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.) et contribuer à les faire évoluer de manière à favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie.

Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels documentaires ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations.

Participer à la définition du volet numérique du projet d'établissement et faciliter l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires.

Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser leurs ressources.

Les professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel :

Le centre de documentation et d'information est un lieu privilégié pour contribuer à l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.

Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistiques (et des différentes formes d'art), scientifique et technique et développer une politique de lecture en relation avec les professeurs, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale et de jeunesse.

Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

Annexe 2



MASTER MEEF 2ND DEGRÉ - PROFESSEURS DES LYCEES ET COLLEGES SEMESTRE 3

TRONC COMMUN			
	Heures	ECTS	COEF
UE 50 : Entrée dans la recherche	22	8	
EC 50A : Méthodologie, épistémologie et pratique de la recherche	12	5	3
Cours magistraux et travail personnel			
EC 50B : Séminaires de recherche	10	3	2
Séminaires de recherche et travail personnel			
	Heures	ECTS	COEF
UE 51: Diversité des publics et des langues	24	4	
EC 51A : Apprentissage d'une langue vivante : approfondissement	12	2	1
Cours, Travaux Dirigés			
EC 51B : Accompagnement de la diversité des publics	12	2	1
Cours, Travaux Dirigés			
PARCOURS PROFESSEURS DES LYCEES ET COLLEGES			
	Heures	ECTS	COEF
UE 60 : Parcours de professionnalisation	72	18	
EC 60A : Didactiques et situations d'apprentissage	48	14	6
Travaux Dirigés			
EC 60B : Projets éducatifs et pédagogiques	12	3	1

Travaux Dirigés			
EC 60 C : Eléments de psychologie et de sociologie à l'usage des enseignants	12	1	1
Cours			
Total semestre 3	118	30	

MASTER MEEF 2ND DEGRÉ - PROFESSEURS DES LYCEES ET COLLEGES
SEMESTRE 4

TRONC COMMUN			
UE 55 : Culture humaniste et fondements anthropologiques de l'acte éducatif 2	Heures	ECTS	COEF
	24	2	
EC 55A : Fait religieux et laïcité	12	1	1
Cours			
EC 55B : Culture et langage numérique dans les apprentissages	12	1	1
Travaux Dirigés			
UE 56 : Formation à la recherche par la recherche	Heures	ECTS	COEF
	10	13	
EC 56A : Mémoire et soutenance	-	10	5
EC 56B : Séminaires de recherche	10	3	2
Séminaires de recherche et travail personnel			
UE 57 : Analyse de situations	Heures	ECTS	COEF
	24	3	
EC 57A : Relecture des expériences professionnelles / relecture des pratiques de stage	24	3	4
Stage, Travail personnel, Analyse de pratiques			
PARCOURS PROFESSEURS DES LYCEES ET COLLEGES			
UE 65 : Parcours de professionnalisation	Heures	ECTS	COEF
	48	12	
EC 65A : Didactiques et situations d'apprentissage	42	11	4
Travaux Dirigés			
EC 65B : Projets interdisciplinaires	6	1	1
Cours			
Total semestre 4	106	30	

Annexe 3

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION : LES 6 AXES POUR LA VALIDATION DES COMPÉTENCES¹⁵

AXE 1: COMPÉTENCES RELATIVES A LA PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELS DE SON ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL EN LIEN AVEC LES RESPONSABILITÉS ATTACHÉES À SA FONCTION

- CC1. Faire partager les valeurs de la République
- CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations
 - Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité
 - Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école
 - Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative
 - Fait respecter le règlement intérieur

AXE 2: COMPÉTENCES RELATIONNELLES, DE COMMUNICATION ET D'ANIMATION FAVORISANT LA TRANSMISSION, L'IMPLICATION ET LA COOPÉRATION AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE ET DE SON ENVIRONNEMENT

- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe
- CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
- CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
- CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
 - Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)
 - Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école
 - Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative
 - Participe aux différentes instances et conseils
 - Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information

AXE 3: COMPÉTENCES LIÉES A LA MAÎTRISE DES CONTENUS DISCIPLINAIRES ET À LEUR DIDACTIQUE

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
 - Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement
 - Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées

¹⁵ BO n°13 du 26 mars 2015

- Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels

AXE 4 : COMPETENCES EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DE SITUATIONS D'APPRENTISSAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES DIVERSES

- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
- CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
 - Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation
 - Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe
 - Encourage et valorise ses élèves
 - Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages
 - Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau
 - Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie
 - Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer
 - Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves
 - S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)

AXE 5 : COMPETENCES RELATIVES A L'USAGE ET A LA MAITRISE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA COMMUNICATION

- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
 - Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école
 - Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique
 - Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique

AXE 6 : COMPÉTENCES D'ANALYSE ET D'ADAPTATION DE SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN TENANT COMPTE DES ÉVOLUTIONS DU MÉTIER ET DE SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL.

- CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
 - Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique
 - Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités

LES VISITES CONSEIL EFFECTUÉES PAR L'ISFEC DES PROFESSEURS STAGIAIRES DU SECOND DEGRÉ

*Cette note est transmise pour information aux chefs d'établissement d'accueil,
aux formateurs chargés de la visite, aux tuteurs et aux stagiaires.*

Chaque stagiaire reçoit, en cours d'année une visite conseil d'un formateur missionné par l'ISFEC. Les formateurs, à cette occasion, observent un cours. Le stagiaire doit en être **l'auteur** en pleine responsabilité, c'est-à-dire s'approprier ses choix et les argumenter.

Une visite de formateur ISFEC est organisée entre novembre et début janvier. Elle vise à proposer un regard professionnel distancié complémentaire à celui du tuteur sur la pratique professionnelle du stagiaire et à mettre en relief les points à travailler en formation. Cet autre regard se situe dans **une perspective d'évaluation formatrice** et ne peut donc donner lieu à un pronostic professionnel définitif, d'où le **devoir de réserve** auquel est tenu le formateur.

La présence du tuteur dans la classe de l'enseignant stagiaire au moment de la visite du formateur est négociée entre tuteur et stagiaire. Chaque visite est suivie d'un entretien. La première partie de l'entretien se déroule en l'absence du tuteur, cependant celui-ci est invité à participer à la seconde partie de l'entretien pour confirmer, actualiser ou modifier le contrat d'accompagnement entre le stagiaire et le tuteur. En cas d'impossibilité matérielle, un échange oral devra être mis en place. Au cours de cet entretien, afin d'avoir une vision d'ensemble du travail du stagiaire, le formateur peut demander à consulter des travaux d'élèves, des évaluations, le cahier de textes, la progression, les préparations de cours du stagiaire. La durée de l'entretien peut être estimée à environ une heure.

La visite donne lieu à un **compte rendu** reprenant les points essentiels abordés au cours de l'entretien. Il doit permettre de repérer des points d'appui, de mentionner des pistes de travail et des conseils en lien avec des faits précis observés pendant la classe ou pendant l'entretien. Cette analyse professionnelle doit s'appuyer sur le référentiel de compétences des enseignants. Le formateur visiteur veille à la cohérence entre observation et compte rendu, reprenant ce qui aura **été communiqué au stagiaire au cours de l'entretien**. Le stagiaire et le tuteur doivent avoir connaissance de son contenu (écrit, mail, téléphone). Une version est communiquée au secrétariat de l'ISFEC, **dans les 10 jours qui suivent la visite**. Ce document figure dans le dossier de suivi de formation du stagiaire à l'ISFEC, il est lu par le formateur référent ISFEC (tuteur universitaire) chargé du suivi académique mais reste un document interne à l'ISFEC qui n'est pas communiqué au chef d'établissement, ni versé au dossier académique du professeur stagiaire.

Les visites s'organisent à partir de l'emploi du temps du formateur et de celui du stagiaire à visiter. Le formateur et le professeur stagiaire fixent d'un commun accord une date de visite et en précisent les objectifs, les angles d'observation souhaités par le stagiaire en fonction de l'aide dont il pense avoir besoin. Le formateur communique aussitôt à Madame Maty LOPY, au secrétariat de l'ISFEC (m.lopey@isfec-idf.net) la date, l'horaire et la classe retenus, afin qu'un courrier soit envoyé au stagiaire, à son tuteur, au formateur visiteur et au chef d'établissement d'accueil. **Ce sont ces courriers qui officialisent la visite**. Il convient donc de prévoir un délai suffisant entre la date prévue pour la visite et l'information communiquée au secrétariat (au moins huit jours).

Lorsque le professeur stagiaire exprime des difficultés, ou suite à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement renforcé, une visite -conseil supplémentaire peut être organisée dans le courant du second semestre. Cette visite peut également être organisée à la demande d'un tuteur ou d'un chef d'établissement préoccupés par les difficultés d'un professeur stagiaire. Elle donnera lieu à un compte rendu du formatif qui restera, comme le premier, interne à l'ISFEC.

FICHE N° 11 - GRILLE D'ÉVALUATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES¹⁶

La déclinaison des compétences reprend la numérotation du référentiel

Suffisamment acquises : le niveau de compétence constaté permet d'envisager l'entrée dans le métier du professeur stagiaire

Insuffisamment acquises : le niveau de compétence constaté n'est pas suffisant pour permettre l'entrée dans le métier au professeur stagiaire

CC : compétences communes

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques		
<ul style="list-style-type: none"> ● Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ● Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ● Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ● Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ● Fait respecter le règlement intérieur 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		

Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école		
<ul style="list-style-type: none"> ● Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ● Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement / l'école 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ● Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹⁶ Bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015 © Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche > www.education.gouv.fr

avec les membres de la communauté éducative		
● Participe aux différentes instances et conseils	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Communique autant que de besoin avec les familles ; participe à son niveau, à leur information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		
Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement		
● Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Identifie les savoirs et les savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation		
● Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Encourage et valorise ses élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

compétences à évaluer		
<ul style="list-style-type: none"> ● Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ● S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		

Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier		
<ul style="list-style-type: none"> ● Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ● Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ● Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		

Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail	Suffisamment acquises	Insuffisamment acquises
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> ● Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ● Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations :		

CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ISFEC AFAREC IdF

Responsable : Thomas Zipper

Le CDI accueille tous les étudiants et professeurs stagiaires inscrits à l'ISFEC AFAREC IdF en **M1 ou M2 MEEF ou parcours adaptés** (1^{er} et 2nd degrés) qui ont ainsi accès à des centaines de documents en lien avec l'enseignement.

Ces documents peuvent être consultés sur place ou empruntés (voir conditions d'emprunt).

Le CDI effectue une veille professionnelle et en restitue une compilation sous forme d'un bulletin de veille sur l'actualité de l'éducation.

Il peut également mettre à disposition des bibliographies spécifiques...

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	10h-12h30 et 13h15-18h
Mardi	10h-18h sans interruption
Mercredi, vendredi	10h-12h30 et 13h15-18h
Jeudi	10h-13h45



Les jours de fermeture exceptionnelle et les horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires vous seront communiqués par le flux dans « Centre de documentation » de Google classroom.

TYPES DE DOCUMENTS DISPONIBLES

- Manuels scolaires du 1^{er} et 2nd degrés,
- Albums,
- Documentaires,
- Vidéos pédagogiques,
- Ouvrages théoriques (sciences de l'éducation, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, didactique des disciplines scolaires...),
- Ouvrages plus professionnels,
- Périodiques : 24 abonnements (à caractère pédagogique, documentaire, recherche en pédagogie, presse spécialisée ou grand public) pour le 1^{er} et le 2nd degrés.

MODALITÉS DE PRÊT

- Les étudiants qui souhaitent emprunter des documents doivent remettre dès la rentrée un chèque de caution de **100 euros** (non encaissé).
- Les étudiants peuvent emprunter jusqu'à cinq documents pour une durée de 21 jours.
- En cas de restitution tardive, un mail de rappel sera envoyé. En cas de non-retour dans les délais accordés (une semaine), le chèque de caution sera encaissé.

EN LIGNE

- Un bulletin de veille hebdomadaire sur l'actualité dans le monde de l'éducation sur www.isfecafarec.net
- La Revue de presse mensuelle
- Des services tels que la création d'une bibliographie, mise à disposition via un panier...

INFORMATIONS PRATIQUES

1) Accès aux locaux

Un premier accueil à lieu au 39 rue Notre Dame des Champs où vous devez vous identifier en tant que professeur stagiaire cafépien. Pour ce faire, vous disposerez rapidement d'une carte nominative d'inscription à l'ISFEC.

Les locaux de l'ISFEC AFAREC IdF sont ouverts à partir de 8 h 45.

Le bureau de Mme LOPY, responsable administrative de votre formation, se situe au rez-de-chaussée du bâtiment A de l'ISFEC.

Le bureau de Mme Le Marec et de Mme Wojnow, responsables de formation, se situe au 3ème étage du bâtiment A de l'ISFEC. Pour rappel, Mme Le Marec est présente à l'ISFEC les mardis et jeudis, et Mme Wojnow est présente les mardis et vendredi.

2) Affichages / Planning

Les salles seront indiquées dans le hall, sur l'écran prévu à cet effet. Vous pourrez retrouver votre planning individuel de formation sur YPAREO.

3) Absences aux journées de formation à l'ISFEC AFAREC IdF

Pour toute absence, vous êtes priés de fournir un justificatif **sous 48 heures** à m.lope@isfec-idf.net.

4) La communication électronique

Dans le respect du RGPD, les communications avec l'ISFEC devront obligatoirement se faire par le biais de votre adresse @isfec-idf.net qui vous sera communiquée au mois de septembre.

5) La cafétéria

Elle est ouverte de 8h45 à 17h45. Elle est équipée d'un distributeur de boissons et de friandises, ainsi que d'un réfrigérateur et d'un four micro-ondes.



Lieux de formation

ISFEC IdF	39 rue Notre-Dame des Champs – 75006 Paris
PAROISSE ND des CHAMPS	92 bis bld du Montparnasse – 75014 Paris ( 3 minutes de l'ISFEC AFAREC IdF)
DIOCÈSE AUX ARMÉES	18 rue Notre-Dame des Champs – 75006 Paris ( 3 minutes de l'ISFEC AFAREC IdF)
CHAPELLE ND DES ANGES	104 rue de Vaugirard – 75006 Paris ( 3 minutes de l'ISFEC AFAREC IdF)
ICP	21 rue d'Assas – 75006 Paris ( 5 minutes de l'ISFEC IdF)
ISP	3 rue de l'Abbaye – 75006 Paris ( 17 minutes de l'ISFEC IdF)

